

**Extrait du  
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Identifiant juridique : BOI-LETTRE-000029-19/08/2013

Date de publication : 19/08/2013

**Lettre Type / Modèle**

**LETTRE - IR - Modèle de l'attestation fournie par les sociétés  
immobilières aux souscripteurs de parts ou d'actions ouvrant droit à  
réduction - Réduction d'impôt pour investissement dans les DOM-TOM  
(CGI, art. 199 undecies A)**

**Sommaire :**

I. Souscription pour laquelle la réduction d'impôt est demandée (pour les SCPI, ce modèle est à adapter en fonction de leurs obligations particulières)

II. Engagement de la société (pour les SCPI, ce modèle est à adapter en fonction de leurs obligations particulières)

III. Engagement du souscripteur

**I. Souscription pour laquelle la réduction d'impôt est  
demandée (pour les SCPI, ce modèle est à adapter en fonction  
de leurs obligations particulières)**

Désignation de la société émettrice	Nature de la souscription Actions ou parts	Montant de la souscription annuelle – nombre de titres et numéros	Montant de la souscription annuelle – valeur nominale	Désignation des immeubles construits au moyen des titres et de leur surface habitable. Désignation de la zone urbaine sensible (ZUS) occupée et/ou des équipements de productions d'énergie renouvelable installés
Raison sociale	Constitution du capital <sup>(1)</sup>			

N° SIRET	Augmentation du capital (1)			
Adresse du siège	Actions(1)			
Visa de la COB	Parts(1)			
	Date de la souscription			
	Date de clôture de la souscription annuelle			

(1) Rayer la mention inutile.

## II. Engagement de la société (pour les SCPI, ce modèle est à adapter en fonction de leurs obligations particulières)

M. ...., agissant en qualité de ..... de la société ....., déclare que cette société, qui a pour objet réel exclusif la construction de logements neufs situés outre-mer, s'engage à :

- construire des logements au moyen de la souscription annuelle des parts ou actions désignées ci-dessus ;
- achever les fondations de ces logements dans les deux ans qui suivent la clôture de la souscription annuelle ;
- les louer non meublés à usage d'habitation principale du locataire ou à un organisme public ou privé pour le logement à usage d'habitation de son personnel, dans les six mois de leur achèvement ou de leur acquisition si elle est postérieure, pendant cinq ans ou six ans (rayer la mention inutile) à compter de la date d'achèvement des logements (ou de la prise d'effet du bail) ;
- respecter les conditions prévues par les [articles 46 AG undecies de l'annexe III au CGI](#) et [46 AG quaterdecies de l'annexe III au CGI](#).

## III. Engagement du souscripteur

Je ..... soussigné....., demeurant ....., m'engage à conserver les titres provenant de cette souscription pendant cinq ans ou six ans (rayer la mention inutile) à compter de la date d'achèvement des immeubles ou de leur acquisition si elle est postérieure.

A ....., le .....

(Date et signature)

**Commentaire(s) renvoyant à ce document :**

IR - Réduction d'impôt au titre des investissements réalisés outre-mer par des personnes physiques - Obligations des contribuables et des sociétés dont les titres ouvrent droit à la réduction d'impôt